

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2016

ORDONNANCES N° 2016-1019 DU 27 JUILLET 2016 ET N° 2016-1059 DU 3 AOÛT 2016 -
(N° 4122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par
Mme Santais, rapporteure

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est devenu caduc depuis la publication du décret n° 2016-1442 du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie.